

Assemblée nationale, deuxième et troisième séances du mardi 4 décembre 2012

Projet de loi de finances rectificative pour 2012 - Seconde partie (suite)

- Deuxième séance

Après l'article 24 : Crédit d'impôt compétitivité emploi

...

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Je suis un peu étonné des propos du président de la commission des finances : c'est Dr Jekyll et Mr Hyde ! Après avoir expliqué en commission que le crédit d'impôt, c'était très bien, le voici qui nous promet en séance, sans doute pour satisfaire l'opposition, tous les malheurs du monde. (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*)

Par rapport à l'allègement des cotisations, le crédit d'impôt est un choix excellent, pour deux raisons. La première, c'est qu'un allègement de cotisations, financé par des transferts sur les ménages, aurait pesé sur la consommation et la demande dès 2013.

M. Charles de Courson. Et la TVA ?

M. Pierre-Alain Muet. Mes chers collègues, faire de la politique économique, c'est faire de la politique subtile, qui tient compte de la conjoncture ! (*Exclamations sur les bancs des groupes UMP et R-UMP.*) Et la subtilité, c'est précisément de faire en sorte qu'on ne touche pas aux revenus et à la consommation des ménages en 2013, ce qui est le cas de ce crédit d'impôt.

Le second avantage évident de ce crédit d'impôt, c'est qu'on en connaît le montant pour chaque entreprise et qu'il peut donc être suivi.

La grande innovation de ce gouvernement, c'est qu'au lieu de poser des conditions dans la loi, il renvoie à la négociation. En effet, on connaît la faiblesse de la négociation dans notre pays, alors que, comme le rappelle le rapport Gallois, la qualité de la négociation sociale est un facteur de compétitivité.

Le crédit d'impôt va donc faire l'objet d'une négociation, en vue de laquelle nos amendements vont suggérer des lignes directrices et indiquer les directions à éviter ou celles vers lesquelles nous souhaitons aller. Faire en sorte que les partenaires sociaux se saisissent

ainsi du crédit d'impôt est une vraie révolution de la part du Gouvernement !
(*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

...

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Alain Muet pour soutenir le sous-amendement n° 220.

M. Pierre-Alain Muet. La logique du dispositif en discussion est de faire en sorte que la négociation sociale se saisisse des contreparties au crédit d'impôt en en assurant le suivi et le contrôle.

Pour qu'elle puisse faire ce travail, il faut que nous lui donnions des lignes directrices. Tel est l'objectif de tous les amendements présentés par le groupe SRC.

Il faut commencer par préciser à quoi sert le crédit d'impôt : c'est la première des lignes directrices et le sens de cet amendement. Il vise à préciser que les entreprises concernées peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt « ayant pour objet le financement de l'amélioration de leur compétitivité à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés et de reconstitution de leur fonds de roulement ».

Si vous le permettez, madame la présidente, je profite de l'occasion pour répondre un peu tardivement aux propos de M. Marc Le Fur.

Monsieur Le Fur, politique de l'offre ou politique de la demande, le choix n'est pas une affaire idéologique,...

M. Marc Le Fur. Quelle évolution !

M. Pierre-Alain Muet. ...c'est une affaire de situation conjoncturelle.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une situation conjoncturelle très particulière. Nous enregistrons un déficit de demande, les entreprises ont un excédent de capacité de production de quatre points au-dessus de la moyenne, et, dans le même temps, nous avons un problème d'offre compétitive.

M. Marc Le Fur. C'est votre chemin de Damas !

M. Pierre-Alain Muet. Un problème de demande conjugué à un problème d'offre compétitive : dans l'histoire économique, je crois que le cas ne s'est pas produit souvent. En tout état de cause, pour résoudre cette équation, il faut mener une politique subtile.

Avec l'indispensable annulation de la TVA sociale,...

M. Pierre-Alain Muet. ...le projet de loi de finances pour 2013 fait en sorte de ne pas peser sur la consommation des ménages parce qu'il ne touche pas aux revenus de 90 % d'entre eux, ceux qui ont les revenus les moins élevés. Sans peser sur la demande, ce PLF réduit dans le même temps le déficit des finances publiques.

Si nous avons conservé la TVA sociale, nous aurions opéré un prélèvement sur le revenu des ménages, ce qui aurait eu un effet dépressif.

M. Marc Le Fur. Vous le ferez avec une année d'écart !

M. Pierre-Alain Muet. La proposition du rapport Gallois visant à augmenter la CSG aurait d'ailleurs abouti au même résultat.

Au contraire, la mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi constitue une politique subtile. Le CICE donne du souffle aux entreprises en 2013. Il leur permet d'investir, d'embaucher et d'anticiper sur l'avenir sans peser sur la consommation, puisque la contrepartie est prévue pour 2014.

Ce gouvernement fait donc ce que vous n'avez jamais su faire en dix ans. (*Murmures sur plusieurs bancs des groupes UMP et RUMP.*)

M. Olivier Carré. Ce n'est pas vrai !

M. Pierre-Alain Muet. Il fait une vraie réforme en faveur de la compétitivité.

J'ai le souvenir que lorsque la précédente majorité est arrivée au pouvoir il y a dix ans, il y avait en France, depuis des années, un excédent qui se situait entre 20 et 30 milliards d'euros. La situation s'est dégradée sans que vous n'y fassiez rien. Ce gouvernement prend des mesures de façon intelligente, adaptée à la conjoncture, sans peser sur la consommation des ménages. Il mène une vraie politique économique. C'est ce qui a manqué à notre pays pendant dix ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

...

Mme la présidente. La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Marc Le Fur. Mes chers collègues de la majorité, avec ces sous-amendements, en particulier le sous-amendement n° 220, nous sommes dans l'illusion : c'est le socialisme réduit aux apparences, et rien d'autre. Vous ne fixez ni conditions ni sanctions, mais vous gardez quelques mots qui vont bien – « durable », et j'en passe – pour vous faire plaisir et vous rassurer. En réalité, vous avez totalement changé de politique, monsieur Muet. Admettez-le et tirez-en les conséquences ! (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

M. Pierre-Alain Muet. Pas du tout !

M. Marc Le Fur. Cependant, ces sous-amendements suscitent une véritable inquiétude. En effet, les entreprises ne bénéficieront de la recette de l'État qu'en 2014, mais on espère bien – c'est en tout cas votre objectif – que, dès 2013, elles pourront utiliser cette créance à venir en demandant à leur banquier l'avance correspondante. C'est là que les choses se compliquent, car nous sommes en train de donner aux banques un pouvoir de censure sur une recette de l'État. En effet, la banque décidera de nantir ou de ne pas nantir ; dans le second cas, il ne se passera rien avant 2014 et l'année 2013 sera très difficile. Au demeurant, la réponse de la banque sera, comme toujours, favorable pour les grandes entreprises, celles du CAC 40, et défavorable pour les PME et les petites entreprises qui éprouvent des difficultés par ailleurs.

Vous vous cachez derrière des apparences, mais, en fait, vous donnez le pouvoir d'attribuer des crédits anticipés de l'État à des banques. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et RUMP.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Je suis très étonné des propos que j'entends sur les bancs du centre et de la droite. On nous dit en effet que les inspecteurs des impôts doivent pouvoir contrôler ce qui est fait. Or, ce n'est pas du tout la logique du dispositif : nous fixons des lignes directrices et nous faisons confiance à la négociation sociale, c'est-à-dire aux partenaires sociaux.

- Troisième séance

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Alain Muet, pour le groupe SRC.

M. Pierre-Alain Muet. Personne n'est dupe : vous nous expliquez que notre discussion vous conduit à voter contre le crédit d'impôt, mais nous ne nous faisons guère d'illusions ! Il n'y a aucune différence entre les amendements adoptés par notre assemblée et ceux que nous avons présentés en commission.

Nous avons expliqué la logique de notre démarche, qui consiste à faire confiance à la négociation sociale. Et, pour que la négociation sociale se déroule correctement, notre rôle de législateur est de dire ce que nous voulons faire de ce crédit d'impôt compétitivité emploi. Il doit servir à l'investissement, il doit servir à la recherche, il doit servir à l'innovation, et permettre de gagner des parts sur les marchés extérieurs. C'est un crédit d'impôt pour l'emploi et la compétitivité. Il n'est pas fait pour distribuer des dividendes supplémentaires ni pour augmenter les rémunérations des dirigeants.

...C'est un crédit d'impôt dont nous définissons les objectifs dans la loi, en laissant aux partenaires sociaux le soin d'en définir les modalités de gouvernance.

L'opposition nous explique que nous montons une usine à gaz : non, mes chers collègues ! Vous citez continuellement l'Allemagne, mais qu'est-ce qui fait la force de l'Allemagne ? C'est la capacité à négocier de ses partenaires sociaux. Qu'est-ce qui fait la force des pays qui ont des excédents considérables en Europe du nord ? La négociation sociale !

M. Daniel Fasquelle. Ce n'est pas la question !

M. Pierre-Alain Muet. Voilà le changement profond que nous proposons au pays, mais peut-être cela vous échappe-t-il...

...Il y a dix ans, notre compétitivité était bonne, et je rappelle que nous notre excédent extérieur était compris entre un 1 et 2,5 points de PIB, soit quinze à trente milliards d'euros, et ce jusqu'en 2002-2003.

M. Étienne Blanc. Jusqu'en 2000 !

M. Pierre-Alain Muet. Jusqu'en 2003 ! Je connais très bien les chiffres, monsieur Blanc ! À partir de 2003, le déficit s'est aggravé chaque année de dix milliards d'euros, jusqu'à atteindre 75 milliards d'euros. Qu'avez-vous fait ? Vous êtes restés les bras croisés, sans rien faire, avant d'inventer, à la veille des élections, un dispositif complètement inefficace, la TVA dite « sociale », qui aurait pesé sur la consommation des ménages et n'avait pas l'efficacité de ce crédit d'impôt. (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*)

M. Patrick Hetzel. C'est scandaleux !

M. Pierre-Alain Muet. Tout cela pour vous exonérer de ce que vous n'avez pas fait.

M. Patrick Hetzel. Mensonges !

M. Pierre-Alain Muet. Et une nouvelle fois, vous allez refuser de voter une mesure qui permettra de relancer la compétitivité de notre pays !

Nous, au moins, sommes cohérents. Nous avons promis de redresser les finances de notre pays, de créer des emplois et de relancer la compétitivité : nous le faisons, avec le projet de loi de finances et ce pacte de compétitivité qui opère un véritable changement dans notre pays...

M. Hervé Mariton. Vous abîmez la mesure !

M. Pierre-Alain Muet. ...mais auquel la vieille droite, comme d'habitude, s'opposera. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)